



succession après donation

Par **Jo857**, le **11/12/2023** à **14:41**

Bonjour à tous,

Mes grands parents m'ont fait ne donation de leur maison et avait gardé l'usufuit
Ils ont donné en meme tempts a mon père et a ma tante qui sont leur enfants du terrain

Je suis en plein succesion

La maison de mes grands parents est estimé a 67 000 euros

Du coup le notaire me demande de donner 53 000 à mes frères et soeurs et cousine pour que
j'ai la meme qu'eux. Est ce normale.

A quoi cela a servi que je possède cette donnaire

Je vous remercie pour les réponses